



Monsieur Didier BAICHÈRE

Député de la 1^{ère} circonscription des Yvelines

Membre de la Commission des affaires sociales

Vice-président de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques

10/02/2022

Communiqué de presse

J'ai souhaité ce jour apporter tout mon soutien au personnel des EHPAD et aux familles de ma circonscription en rencontrant les équipes de l'établissement « Les Saules » du Groupe KORIAN à Guyancourt. Cette visite se fait parallèlement aux auditions menées par la Commission des Affaires sociales de l'Assemblée nationale sur les pratiques du groupe ORPEA.

Depuis mon élection j'échange et rencontre régulièrement les directions et les équipes des EHPAD privés et publics de Versailles, Montigny-le-Bretonneux et Guyancourt. **Par cette visite, je tiens à réaffirmer la détermination du Gouvernement et de la majorité à faire toute la lumière sur les pratiques en EHPAD dénoncés dans les différentes enquêtes en cours afin de ne pas jeter l'opprobre sur l'ensemble du secteur.**

L'Île-de-France compte aujourd'hui 63 000 places en EHPAD dans 707 établissements (50% des places sont occupées par des personnes très modestes). La moitié des hébergements sont gérées par le secteur privé (seul 8% pour ORPEA en IDF). Il est donc nécessaire de rassurer l'ensemble des résidents, des familles et des professionnels.

Le développement progressif d'établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes représentait un progrès indéniable dans l'accompagnement de la perte d'autonomie face à ce qu'étaient les hospices de l'après-guerre, mais aujourd'hui les aspirations des français évoluent : l'immense majorité des personnes âgées veulent vieillir à domicile (9 personnes sur 10). Cependant malgré l'engagement remarquable des aidants familiaux beaucoup sont conduits à choisir l'EHPAD (21% des plus de 85 ans) faute de solutions adaptées à domicile. **La priorité du Gouvernement a été de lancer un grand programme d'investissement dans les EHPAD (2.1 milliards €) pour les humaniser, les médicaliser et les ouvrir sur l'extérieur.**

Porter la révolution du maintien à domicile pour que les Français puissent mieux vieillir chez eux passe également par l'accompagnement des aidants : un congé mieux indemnisé a été mis en place pour atteindre le niveau du SMIC, ainsi que la possibilité d'être relayé 24/7 pendant 6 jours d'affilée par un même professionnel et la mise en place de la plateforme « mabousoleaidants.fr » pour rompre l'isolement. 10 millions de personnes accompagnent au quotidien un proche se trouvant en situation de perte d'autonomie, 61% ont en plus une activité professionnelle. À partir du 1er janvier 2022, un tarif plancher national (et non plus départemental) de 22 euros par heure de prestation est créé pour les services d'aides à domicile. Sur amendement des députés, une dotation complémentaire de 3 euros de l'heure sera versée aux services d'aide à domicile s'engageant dans une démarche de qualité des services rendus (horaires élargis, lutte contre l'isolement...).



Dans cette suite logique, nous avons pris une décision historique en créant en 2021 la 5ème branche de sécurité sociale avec un budget autonome. La CNSA (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie) ne dépendra plus de l'objectif national des dépenses d'assurance maladie (Ondam) pour le financement du risque « perte d'autonomie ». Les recettes de la contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie (CASA), la contribution solidarité autonomie (CSA) et, pour la première fois en 2021, une fraction de la **CSG contribution sociale généralisée** (1,93 %, plus de 2 milliards d'euros) viendront alimenter le budget alloué à cette nouvelle branche de la Sécurité sociale. Soit un montant total de 31,2 milliards d'euros pour 2021.

« Face à l'augmentation à venir des personnes de plus de 65 ans (1/4 de la population en 2030 contre 1/5 aujourd'hui), nous enclenchons une politique de l'action réelle avec une vision et un pilotage global des ressources consacrées à l'autonomie qui jusque-là étaient disséminées entre départements et État ».

Je tiens donc à réaffirmer mon total soutien au personnel soignant qui accompagne nos aînés au quotidien, tout en soulignant ma constante vigilance. Nous travaillons afin de reconnaître dans la loi des actes de maltraitance des aînés et mieux lutter contre cette malveillance en EHPAD. Sur ce point, un numéro vert dédié à la lutte contre les maltraitances envers les aînés existe également : le 3977, accessible 7j/7, anonyme et gratuit.

Nous devons proposer à court terme la mise en place de systèmes de certifications pour les EHPAD comme ils existent pour les hôpitaux et réfléchir à moyen terme comment accompagner le secteur lucratif à devenir des entreprises à mission - acteurs à objet social renforcé - comme nous l'avons créé et simplifié dans la Loi PACTE.

Contact presse

didier.baichere@assemblee-nationale.fr

antoine.beis@clb-an.fr – 06.86.42.82.31